

Bulletin d'inscription au séjour Périgord noir 9 jours du lundi 17 octobre au mercredi 26 octobre 2016

Le bulletin d'inscription est individuel. Prière d'utiliser un bulletin par personne et de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances. Le participant individuel ou la famille venant avec un nombre impair de participants indiquera, dans toute la mesure du possible, la personne avec laquelle il ou elle partagera une chambre. Contacter Patrice Grevet pour tout renseignement à ce sujet.

Ce bulletin est à imprimer, renseigner et envoyer à

Bassée en Balade, chez Marie-Madeleine Cardon, 5 chemin de la Malfrette, 62840 Lorgies

PARTICIPANT Remplir un bulletin d'inscription par participant en renseignant le nom tel que mentionné sur votre pièce d'identité

nom		prénom	
n° rue			
code postal		ville	
tél. fixe			mobile
date de naissance			email
n° de licence FFRP			n° d'inscription au séjour
			Réservé à l'organisateur

SÉJOUR Ce séjour est converti en séjour du 19/10 au 26/10/2016 si le nombre de 10 participants n'est pas atteint le 31/03/2016

description	Séjour en étoile de randonnée en Périgord	n° séjour	20161017
lieu	Périgord noir à partir de Combas	dates	du 17 au 26 octobre 2016
organisateur	Dominique Grevet	nombre de participants au séjour	40 personnes

HÉBERGEMENT

type	Village de gîtes	type de chambre	2 lits avec sanitaire
nitaire	Combas, 24590 Saint-Crépin-et-Carlucet, France	prestation	pension complète

TRANSPORT

type	Covoiturage non pris en charge par l'association
------	---

ASSURANCES

annulation Interruption	OUI	NON	Rayer les mentions inutiles. Si la réponse est oui à au moins une des trois rubriques, joindre à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances.
bagages	OUI	NON	
assistance	OUI	NON	

FORMALITÉS

carte nationale d'identité	Conseillée	passeport	Non obligatoire	visa	Non
révision de prix	Prix du séjour ferme et définitif	n° de CNI ou de passeport		Non obligatoire	
conditions d'annulation	Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €. Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue d'au plus 50% du montant du séjour. Entre 1 mois et le début du séjour : retenue pouvant aller jusqu'à 100% du montant du séjour. Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versées.				
IMPORTANT	Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant au verso du présent document.				

PAIEMENT

Prière de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances

coût	quantité	chèque 1	chèque 2	chèque 3
jeune -18 ans, 3 chèques de respectivement 112 €, 112 €, 62 €		€	€	€
jeune 18-21 ans, 3 chèques de respectivement 168 €, 168 €, 93 €		€	€	€
adulte +21 ans, 3 chèques de respectivement 224 €, 224 €, 124 €		€	€	€
mise en banque du 1^{er} chèque le 05/05/2016, des 2^e et 3^e le 05/10/2016	total	€	€	€

☐* Je joins trois chèques de €, €, et € à l'ordre de **Bassée en Balade**

☐* J'effectue un (seul) virement de €, IBAN : **FR76 1670 6050 0650 5384 9701 719** ; BIC : **AGRIFRPP867**

(*) Cocher les cases concernées.

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires figurant au verso et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.	Mention manuscrite « Lu et approuvé » Fait à _____ Le _____ <i>signature</i>
---	---